

À Périgny, le mardi 3 novembre 2020

Madame, Monsieur,  
Chères toutes, Chers tous,

Nous venons d'être de nouveau appelés à nous confiner pour lutter et contenir la prolifération du virus COVID-19. Nous avons pleinement conscience de l'effort qui vous est encore demandé.

Ce confinement, bien que différent de celui du printemps, reste strict et aura des conséquences sur l'économie mais aussi sur le moral et le bien-être de chacun.

Aussi, nous vous proposons de tenter d'atténuer certaines de vos difficultés et de répondre à vos besoins, dans le cadre qui nous est imposé.

Voici les premières mesures mises en place :

- **Une lettre aux habitantes et habitants chaque semaine** pendant la période de confinement. Cette lettre paraîtra sur le site internet et la page Facebook de la ville [www.facebook.com/Ville-de-Périgny](http://www.facebook.com/Ville-de-Périgny), et vous sera également envoyée via la Newsletter, à laquelle il est toujours possible de s'inscrire sur le site de la ville : [www.perigny.fr](http://www.perigny.fr). Un exemplaire papier de cette lettre sera également déposé dans la plupart des commerces ouverts de Périgny et à la Mairie.
- **Un appel à bénévoles** pour conserver du lien social entre les citoyens et assister les personnes les plus isolées (portage de courses, de livres, d'attestation papier à domicile, etc.) Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la mairie au **05 46 44 16 22** ou par email : [mairie@ville-perigny.fr](mailto:mairie@ville-perigny.fr).
- **Concernant PERIGNY ROMPSAY**, compte-tenu de l'absence d'annexe de la Mairie sur le quartier, un.e élu.e spécialement affecté.e pourra être contacté et se déplacer en cas de nécessité afin de répondre à des problématiques liées au confinement. Ainsi, n'hésitez pas à contacter la mairie au **05 46 44 16 22** ou par email : [mairie@ville-perigny.fr](mailto:mairie@ville-perigny.fr) pour en faire la demande.
- Le maintien, tant que possible, de nos **engagements de participation citoyenne**. Nous vous invitons notamment à utiliser les boîtes à idées pour échanger sur vos suggestions et questionnements pendant le confinement.
- **Un service de prêt de la médiathèque, sous un système « à emporter »**, par réservation via le catalogue des médiathèques de l'agglomération <http://bibliotheques.agglo-larochelle.fr/>, par mail [mediatheque@ville-perigny.fr](mailto:mediatheque@ville-perigny.fr), par téléphone au **05 46 45 05 08** entre 9h00 et 17h00.

- **Le maintien des services de la mairie dans des conditions suivantes :**

***Ouverture de la mairie aux horaires habituels.***

***Ouverture des services Urbanisme, Pôle social, Enfance, Jeunesse, Éducation***  
Uniquement sur RDV.

La mairie peut également fournir des **attestations de déplacement vierges** aux personnes ne pouvant en obtenir facilement.

***PRENEZ SOIN DE VOUS...***

***Vous êtes isolé.e, en situation de handicap, âgé.e de plus de 65 ans...  
n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie au 05 46 44  
16 22 ou par email : [mairie@ville-perigny.fr](mailto:mairie@ville-perigny.fr) afin que nous puissions  
vous accorder un soutien tout particulier et vous mettre en relation  
avec les personnes pouvant répondre à vos besoins.***

Les prochaines mesures vous seront communiquées dès la semaine prochaine.

Nous vous souhaitons tout le meilleur pour les jours à venir.

Bien amicalement.

**Marie LIGONNIERE**  
**Maire de Périgny**